

INTERREG IVC – Le projet IMMODI

IMMODI (IMplementing DIgital MOuntain) est un projet co-financé par le programme de coopération interrégionale Interreg IVC qui réunit 12 partenaires représentant 9 régions de 8 pays européens (Italie, France, Espagne, Grèce, Bulgarie, Allemagne, Finlande et Suède).

Objectif : Echange et transfert de bonnes pratiques

La finalité du projet est la capitalisation des bonnes pratiques développées par les partenaires dans les domaines de l'e-administration et de l'e-santé pour contribuer au développement des zones de montagne et rurales.

Les pratiques retenues pour faire l'objet d'un transfert seront adaptées à chaque porteur de projet lors d'ateliers régionaux et de forums européens, détaillées dans un guide opérationnel et soumises à l'approbation des Autorités de Gestion des Programmes Opérationnels (PO) régionaux dans le but de favoriser l'émergence de projets proposés au co-financement par les fonds structurels.

Résultats attendus : Impact stratégique sur les régions et sur les politiques européennes

Neuf plans d'actions comprenant les modalités de mise en œuvre des meilleures pratiques seront conçus et signés par les Autorités régionales de Gestion de chaque partenaire. Ceci contribuera :

- à identifier une stratégie commune de développement des territoires montagneux pour améliorer l'accès aux services publics,

- à définir les nouvelles orientations des politiques européennes et en particulier celles de la politique de cohésion.

Contact : Chef de file
Association TECLA
Mrs. Laura LENTINI
Tel: +39.06.42010937
Fax: +39.06.42010906
Email : l.lentini@tecla.org

CONSORTIUM DU PROJET

- **Association TECLA, chef de file (IT)**



- **Conseil régional de Basilicata (IT)**



- **Foundation Perspectives Européennes (BG)**



- **Institut Technologique de Blekinge (SE)**



- **Kainuun Etu Ltd (FI)**



- **Centre d'Innovation Bautzen (DE)**



- **Conseil régional d' Auvergne (FR)**



- **Association Européenne des Elus de Montagne (FR)**



- **Forum Européen de Montagne (FR)**



- **Conseil régional de Thessalie (GR)**



- **Conseil régional de Péloponnèse (GR)**



- **Conseil de Comté de Badajoz (ES)**



www.interreg-immodi.net

Implementing MO-DI

Pour des politiques régionales plus efficaces par le transfert des expériences réussies en matière d'e-santé et d'e-administration dans les régions rurales et de montagne.

Le contenu de ce document n'engage que les auteurs. L'autorité de gestion du programme Interreg IVC n'est pas responsable des informations contenues dans ce dépliant ni de leur utilisation.

MISE EN OEUVRE DES RESULTATS DU PROJET MO-DI

CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES DEVELOPPEES PRECEDEMMENT

Impact stratégique sur les politiques régionales

Valoriser les bonnes pratiques identifiées dans le cadre du projet Interreg IIIC MO-DI liées à l'e-gouvernement et l'e-santé dans les zones de montagne et territoires ruraux

Impliquer les décideurs, en charge des Programmes Opérationnels (PO) régionaux à travers les ateliers techniques et politiques

Définir en commun avec les autorités compétentes, la façon dont les bonnes pratiques pourraient être mises en œuvre

Capitaliser et consolider les bonnes pratiques en les transférant dans les PO régionaux grâce à la mise en place des «d'actions» (cahier des charges du transfert) pour chaque région partenaire.

PROJET LABELLISE FAST TRACK

Impact stratégique sur les politiques européennes

IMMODI bénéficie de l'intérêt particulier de la Commission Européenne de par la pertinence de la thématique traitée par rapport à la politique de cohésion et autres politiques européennes.

La DG Regio et DG INFSO apportent un soutien actif aux actions du projet.

Immodi contribue à l'Initiative européenne « Régions, actrices du changement économique ».

UNE APPROCHE ADAPTEE AUX ENJEUX DES TERRITOIRES DE MONTAGNE

PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES DES TERRITOIRES RURAUX ET DE MONTAGNE

Les zones de montagne représentent 35% du territoire et 17% de la population européenne et contribuent fortement à son identité.

Malgré la valorisation de ces espaces grâce à leurs ressources naturelles, leur potentiel économique et leur patrimoine culturel, ces territoires sont confrontés à des handicaps liés à leurs caractéristiques structurelles.

Ces contraintes ne sont pas seulement liées au manque d'infrastructures ou de services publics mais aussi à la fracture technique et culturelle en matière de nouvelles technologies.

Le développement de services numériques adaptés permet de surmonter l'isolement et les problèmes de développement de ces territoires. En outre, il mène à l'amélioration des conditions de vie dans les zones de montagne.

UNE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS EUROPEENS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Amélioration de l'accessibilité aux services publics et l'aide au développement des zones de montagne.

Un développement plus équilibré du territoire européen et contribution aux objectifs stratégiques européens, à la stratégie l'UE 2020 et à l'agenda numérique.

INITIATIVES NUMERIQUES AMELIORANT L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES :

E-administration :

- Forum numérique offrant la possibilité aux citoyens de participer au processus de prise de décision en échangeant en ligne avec les élus ou les responsables concernés, grâce à e-vote, e-signature et e-consultation
- Cartographie collaborative de l'accessibilité physique des sites publics permettant à l'utilisateur de trouver le meilleur itinéraire possible sans être confronté à des problèmes d'accessibilité

E-santé :

- Surveillance médicale permettant la réalisation des examens réguliers à distance : tension artérielle, électrocardiogramme, pouls, poids, glycémie, saturation en oxygène, etc.
- Laboratoire pilote dont le rôle est de développer et de tester les outils innovants de soins avant que ceux-ci ne soient utilisés en situation réelle

ACTIONS DE PROMOTION DES BONNES PRATIQUES

- Organisation de quatre forums européens réunissant les différents acteurs locaux des régions partenaires pour échanger sur les difficultés rencontrées par les territoires de montagne et ruraux ainsi que sur la transférabilité des bonnes pratiques identifiées.
- Publication d'un guide opérationnel des bonnes pratiques.